

Nr 6867

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BT ET TBT

Rapport N° : <i>2018-11-18-1-23/7</i>	Personne responsable de l'exécution du travail (Nom-Prénom) : <i>M. Vranken</i>
Date du Contrôle : <i>23-1-2018</i>	N°TVA/N°C. Ident. : <i>0645742364</i>
Propriétaire (Nom-Prénom) : <i>M. Libert</i>	Adresse de l'installation : <i>Bujatelle 10</i>
Adresse : <i>Route des Américains 12</i> <i>4960 Helmedy</i>	<i>4960 Helmedy</i>

1) RÉFÉRENTIELS : R.G.I.E. Procédure interne : CHECK-LIST-INS-E-10.

2) TYPE DE CONTRÔLE :

- Examen de contrôle avant mise sous tension d'une installation électrique BT et TBT domestique.
- Examen de contrôle d'une installation électrique BT et TBT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution.

3) TYPE D'INSTALLATION :

- Unité d'habitation Parties communes Autres :, soumise à : l'Art.86 l'Art.87 du RGIE.
- Distributeur : *0453* Raccordement suivant câblage tableau : Tension : *230* V.
- Colonne d'alimentation (GRD) : *X* mm². Protection raccordement : *10* A. (In max. à prévoir).
- Alimentation tableau principal : *4* mm². Interr-Sect.Général (Tableau principal) : *300mA/63* A.
- Nombre de tableaux : *1* Nombre de circuits terminaux : *14* R_E = *20* Ω RIGEN = *10* MΩ.
- Type prise de terre : boucle piquets -

Différentiels	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés
		<i>63</i>	<i>3</i>	<i>0,3</i>	<i>14</i>	<i>63</i>	<i>3</i>	<i>0,3</i>	<i>7</i>			

4) DESCRIPTION DE L'INSTALLATION : CODE EAN

Circuits	Protections	Sections	Circuits	Protections	Sections
<i>Vous trouverez annexes</i>					

5) MANQUEMENTS :

manque

- 6) NOTES : - Le différentiel général : était plombé. n'a pu être plombé. a été plombé. n'est pas plombable. absence de différentiel.
- Les schémas : ont été signés. n'ont pas été signés. absence de schémas.
- Installation : plomberie sanitaire : non réalisée(s) au jour du contrôle. Liaisons équipotentielles en attente. A connecter lors de la réalisation. Récepteurs (points lumineux, appareils fixes, ...) non placés.

7) CONCLUSION :

- L'installation est conforme.** La prochaine visite est à prévoir avant le : *1-2019*
- L'installation n'est pas conforme.** Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.
- Dans le délai d'un an à dater de ce jour, en cas de refus d'une seconde visite ou au cas où des infractions subsisteraient, une copie du procès-verbal sera envoyée conformément à l'Art. 276.02 du RGIE à l'Administration de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.
- Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion.** Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Le présent document ne valide pas la mise sous tension ou le renforcement de puissance de l'installation visitée.

Note : Toutes les informations obtenues lors de nos inspections sont confidentielles.

Nom/signature de l'inspecteur
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

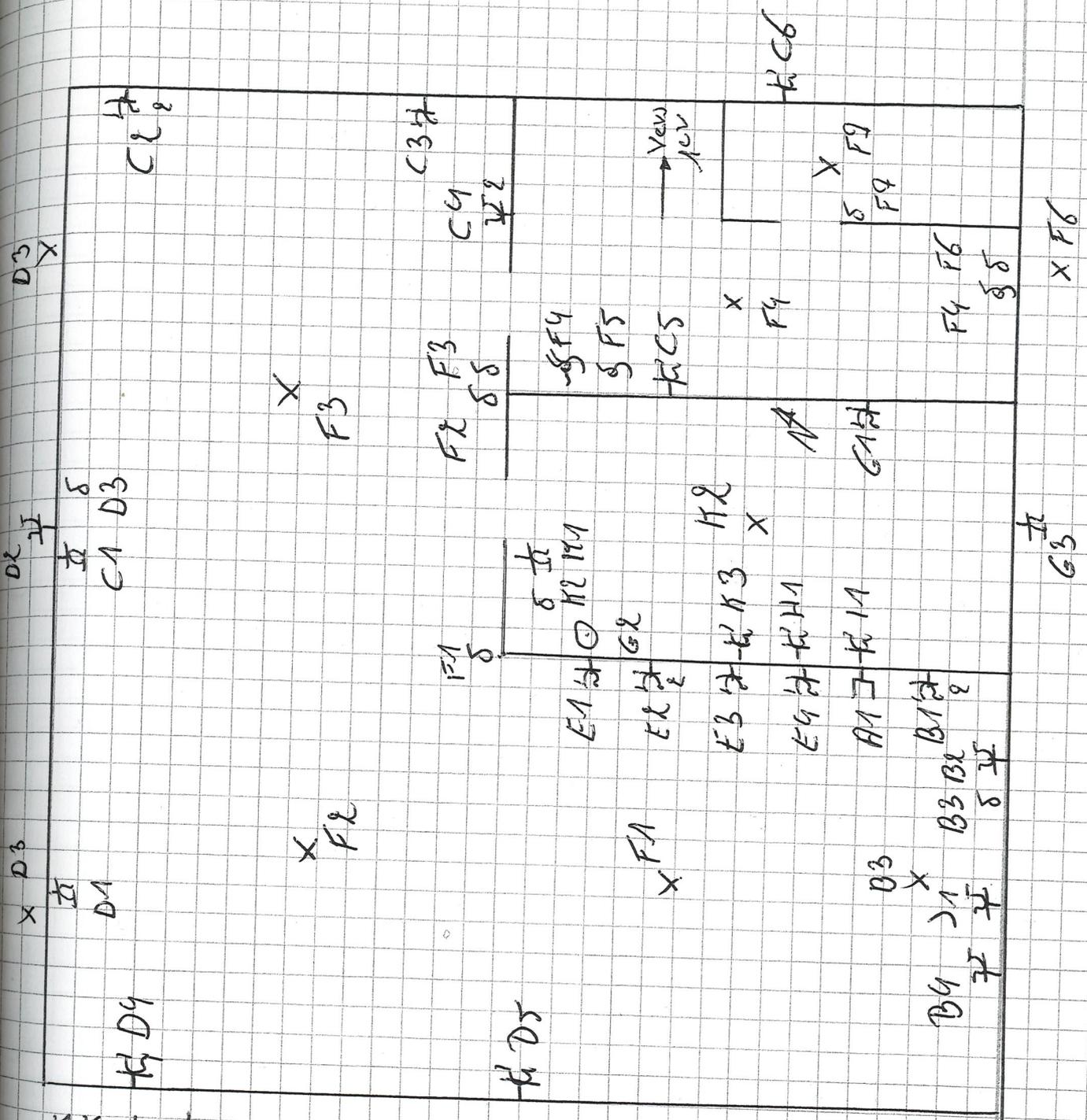
Date d'émission :

Nom/signature du demandeur
Pour réception,

[Signature] - *23.1.18*

[Signature]

RAP/SOCOTEC-E01(F)/0215 - V12



M^v Lieber
 Bagatelle 10 n° 12
 4966 Helmsdorf

LOMBARD Laurent

23 JAN. 2018



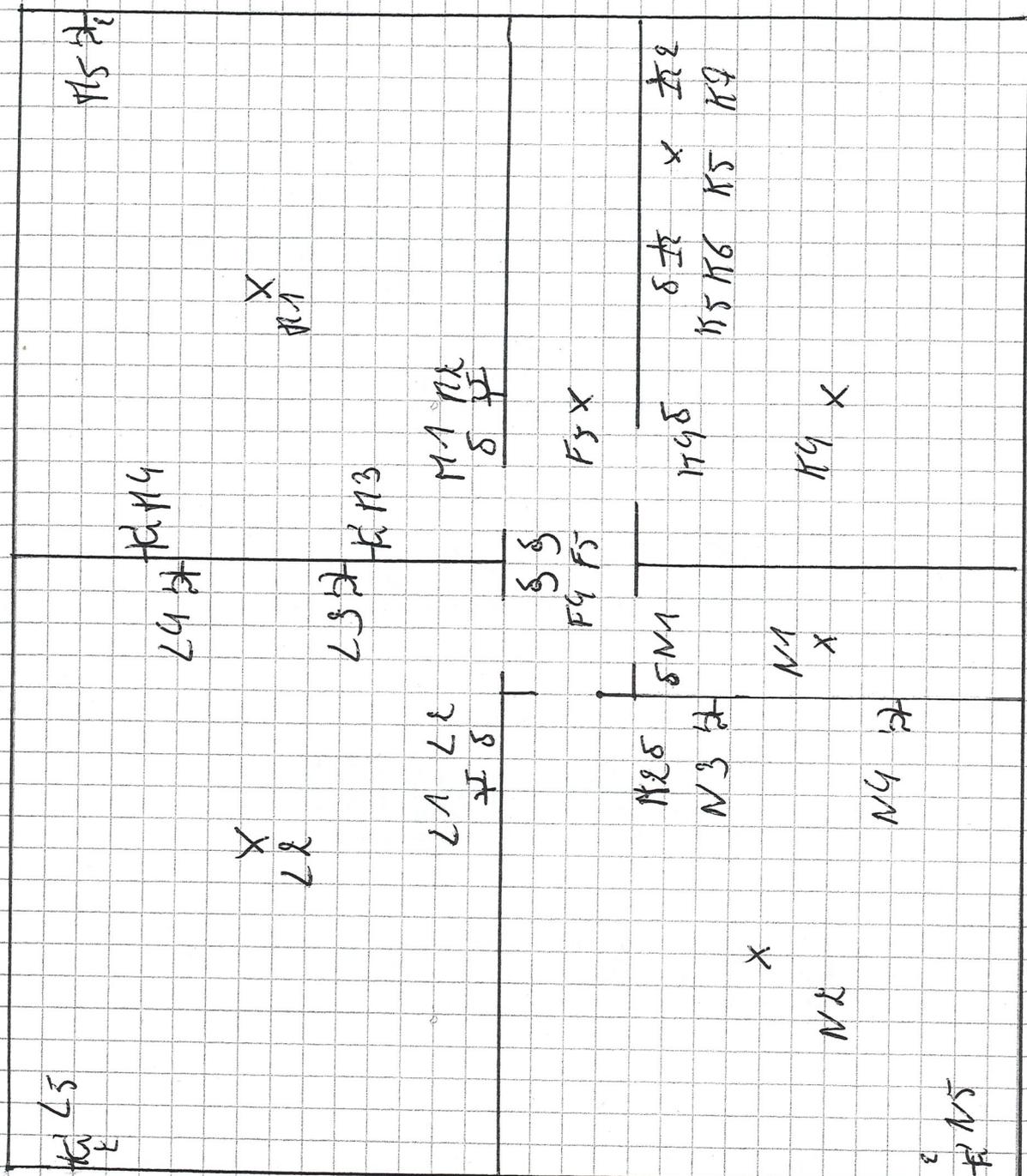
SOCOTEC



LOMBARD Laurent

23 JAN. 2018

SOCOTEC



LOMBARD Laurent

23 JAN. 2018



SOCOTEC